

[Texte]

M. Blackburn: Monsieur le président, votre Comité a-t-il déjà demandé que le vérificateur général puisse déposer des rapports au moment où il le désire? Est-ce que cela a déjà fait partie d'une des recommandations du...?

Le président: On va le faire vérifier. Je suis certain qu'il y a eu des recommandations de ce genre-là dans le passé.

M. Blackburn: Selon moi, si nous pensons que ça devrait être fait, le Comité pourrait faire une recommandation au gouvernement sur un tel rapport, et le gouvernement lui, ultérieurement, prendrait ses responsabilités, à savoir si c'est oui ou si c'est non.

Le président: C'est ça.

M. Blackburn: Mais en ce qui concerne les projets de loi privés, qu'on soit du gouvernement ou qu'on soit de l'opposition... Bref! Ce n'est pas parce que nous sommes députés et que nous sommes du parti ministériel que notre projet de loi doit passer. Vous savez, c'est vraiment exceptionnel...

M. Boudria: Ce n'est pas le diable mieux de l'autre côté non plus!

• 0945

M. Blackburn: Il y a une règle et le gouvernement, dans sa sagesse, a jugé bon qu'il en soit ainsi. Il y aurait probablement beaucoup de changements dans notre société qui se feraient de façon drastique.

Le président: Ce serait peut-être pour le mieux, monsieur Blackburn. On marche peut-être pour le mieux, comme on dit.

M. Blackburn: Peut-être à l'occasion.

The Chairman: Mr. Meyers, I am sorry. We might have interrupted your trend of thought here. Maybe you would want to go on to public finances.

Mr. D. Lawrence Meyers (Deputy Auditor General, Audit Operations, Office of the Auditor General of Canada): Thank you, Mr. Chairman. I have been asked to explain the regime of government finances, doing that with particular emphasis on the portion that has to do with the public accounts committee and our audit office.

A couple of principles underlie all this, on which I wanted to build. The first is the principle of authority, and the second is the principle of accountability.

Under the principle of authority, it has been well established in the English Commonwealth traditions for several centuries that in order for the government to raise revenues or to expend revenues they must have the authority of Parliament. The corollary to this is that they are also accountable to Parliament. The government must account fully to Parliament for its management of public funds, both the receipts and the disbursements. It is really with regard to the accountability side of the equation that we find the public accounts committee has and has had a key role in ensuring the effectiveness of that accountability process, as has our office.

In drafting our mission statement last year, we chose the title *Serving Accountability Through Audit*. We do that in two ways. First, the government has a responsibility to put information in front of Parliament when they are requesting

[Traduction]

Mr. Blackburn: Mr. Chairman, has your committee ever requested that the Auditor General be allowed to report when he wishes? Has this ever been part of a recommendation from...?

The Chairman: We will check on this. I am positive that similar recommendations were made in the past.

Mr. Blackburn: As far as I am concerned, if we feel that this should be done, the committee could make a recommendation to the government on such reporting and the government will then have to take its responsibilities and answer yes or no.

The Chairman: Fine.

Mr. Blackburn: But as far as private members' bills are concerned, whether one is on the government or on the Opposition's side... Anyway, it is not because we are government members that our bill will pass. You know that it is quite exceptional...

Mr. Boudria: It is not much better on the other side, is it?

Mr. Blackburn: There is a rule, and the government, in its wisdom, decided that it should be like this. There could probably be a lot of changes in our society which could be brought about in a more drastic way.

The Chairman: It could be all for the better, Mr. Blackburn. It may all be for the better, as people say.

Mr. Blackburn: Sometimes, maybe.

Le président: Monsieur Meyers, je suis désolé. Nous vous avons peut-être fait perdre le fil de votre pensée. Peut-on revenir aux finances publiques?

M. D. Lawrence Meyers (sous-vérificateur général, Opérations de vérification, Bureau du vérificateur général du Canada): Merci, monsieur le président. On me demande d'expliquer le régime des finances publiques et d'insister en particulier sur ce qui touche au Comité des comptes publics et à notre bureau de vérification.

Il y a deux principes sous-jacents à partir desquels je pourrais donner quelques explications. D'une part, celui des autorisations et, d'autre part, celui des comptes à rendre.

Pour ce qui est des autorisations, il est très bien établi dans les traditions du Commonwealth anglais depuis plusieurs siècles que pour que le gouvernement perçoive des recettes ou dépense des recettes, il doit avoir l'autorisation du Parlement. Le corollaire est qu'il est également comptable devant le Parlement. Il doit rendre compte au Parlement de sa gestion des fonds publics, de ce qu'il perçoit et de ce qu'il débourse. C'est à ce chapitre surtout que le Comité des comptes publics a un rôle clé à jouer, puisqu'il doit s'assurer, comme notre bureau, que le gouvernement rend bien compte de sa gestion des fonds publics.

Lorsque nous avons rédigé notre énoncé de mission l'année dernière, nous avons choisi le titre: *La vérification comme moyen d'accroître l'obligation de rendre compte*. Nous le faisons de deux façons. D'une part, le gouvernement